

Stratégie de Développement Economique pour les Quartiers Politiques de la Ville de la CAVM

Contexte

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (dite Loi Lamy) a redéfini certains aspects de la politique de la ville. Désormais, pour identifier les quartiers prioritaires de cette politique, un critère unique est requis : le revenu des habitants. À travers cette démarche, l'État a souhaité simplifier les dispositifs et resserrer les périmètres d'intervention pour concentrer les moyens sur les territoires les plus pauvres. Les objectifs qui en découlent sont notamment la réduction des écarts de développement entre ces quartiers et leurs unités urbaines, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers.

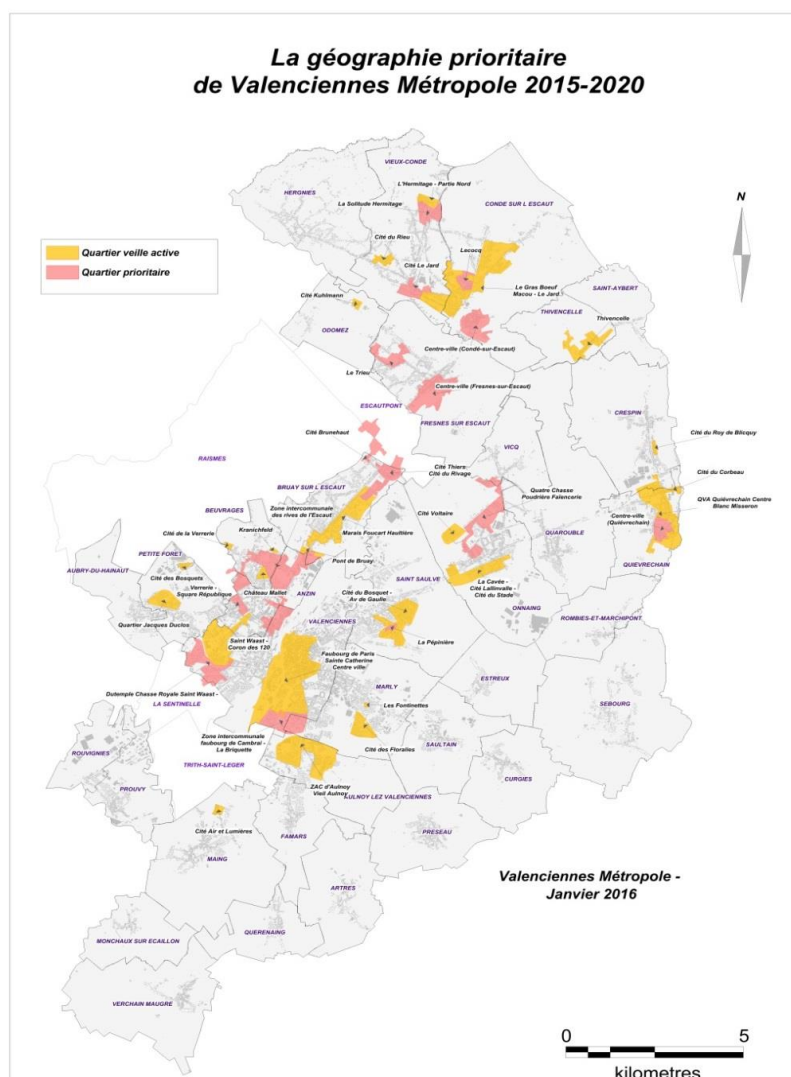
Pour y parvenir, le Contrat de Ville affiche ses nouvelles ambitions en matière de développement économique. En effet, il constitue désormais un pilier à part entière de la politique de la ville, à côté de ceux de la cohésion sociale et du renouvellement urbain. Par ailleurs, le Contrat de Ville dispose de six orientations, dont la première qui vise à « assurer les effets d'entraînement sociaux et territoriaux du développement économique ».

Ces modifications impliquent une dimension nouvelle des contrats de ville : la nécessité de replacer les quartiers en politique de la ville dans une stratégie de développement économique de ces territoires, à l'échelle de l'EPCI. En effet, le pilotage de la politique de la ville, assurée par les intercommunalités, doit permettre une meilleure prise en compte de ces quartiers dans les politiques métropolitaines.

Néanmoins, malgré l'affichage de ces nouveaux enjeux, la dimension du développement économique est encore peu déployée, l'axe 1 du Contrat de Ville se composant majoritairement d'actions en faveur de l'emploi et l'insertion.

A ce titre, Valenciennes Métropole souhaite se saisir de l'enjeu de développement économique au sein des territoires prioritaires, en ayant pour ambition la définition d'une stratégie de Développement Economique pour les Quartiers Politiques de la Ville.

Géographie de la politique de la ville à la CAV



CAVM :

- 35 communes et 190 459 habitants

Quartiers Politique de la Ville :

- 18 communes, 14 quartiers prioritaires, 20 quartiers de veille
- 35 888 habitants soit 20% de la population totale

Nouveau Programme Nationaux de Renouvellement Urbain : 4 sites d'intérêts nationaux/régionaux

- **Chasse Royale** (Valenciennes)
- **Bleuse Borgne/Faubourg de Lille** (Anzin/Valenciennes)
- **La Briquette** (Marly)
- **Chanteclerc le Coq** (Condé sur Escaut)

Les moyens seront concentrés dans un premier temps sur les quartiers prioritaires. Nous travaillerons à mobiliser les fonds régionaux et départementaux pour cibler des actions sur les quartiers de veille active.

Objectifs

Ce plan a pour objectifs de :

- Attirer des activités économiques pour développer des opportunités d'emploi aux habitants des quartiers politiques de la ville ;
- Développer l'entrepreneuriat dans ces territoires ;
- Renouveler l'image des quartiers.

Valenciennes Métropole évaluera les effets de ce plan en mesurant les effets sur le taux de chômage, notamment celui des jeunes. En effet, 26% des demandeurs d'emploi de la CAVM sont issus des QPV et 44% des demandeurs d'emploi des quartiers ont moins de 26 ans. Par ailleurs, cette stratégie a également pour ambition de réduire les écarts entre le taux d'emploi global du territoire et celui des quartiers prioritaires pour lesquels des indicateurs sur les taux d'emploi sont connus (cf tableau ci-dessous).

Territoire	Taux d'emploi ¹
France	64,3%
Valenciennes Métropole	53,8%
Verrerie - Square République (Anzin)	45,4%
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut (Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut)	42,2%
Cité Thiers - Cité Du Rivage (Bruay-sur-l'Escaut)	39,2%
Centre-Ville (Condé-sur-Escaut)	44,6%
Lecocq (Condé-sur-Escaut)	25,6%
Centre-Ville (Fresnes-sur-Escaut)	45,7%
Le Trieu (Fresnes-sur-Escaut)	40,6%
Quatre Chasses Poudrière Faiencerie (Onnaing, Vicq)	43,1%
Centre-Ville (Quiévrechain)	38,4%
La Pépinière (St-Saulve)	52,4%
Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle (Valenciennes)	33,1%
Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette (Valenciennes, Marly)	35,1%
Cité Le Jard (Vieux-Condé)	38,8%
La Solitude Hermitage (Vieux-Condé)	38,1%

¹ Taux d'emploi : nombre de personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi / nombre total de personnes de 15 à 64 ans

Méthodologie :

Cette stratégie métropolitaine vise à construire le volet développement économique de l'axe 1 du Contrat de Ville, composé actuellement majoritairement d'actions en faveur de l'emploi. Ce travail se positionne à l'interface des enjeux d'emploi, de développement économique, de cohésion sociale et de renouvellement urbain ; et compte s'appuyer sur les dispositifs existants et sur la création d'outils nouveaux dédiés.

Depuis novembre 2018, Valenciennes Métropole rencontre les différents partenaires pour établir un diagnostic et co-construire des pistes d'actions : opérateurs de l'accompagnement à la création d'activités et au développement économique, acteurs de l'emploi, prescripteurs locaux, acteurs institutionnels et économiques du territoire.

Cette présente délibération permettra de valider politiquement cette démarche et des axes d'interventions sur lesquels travailler. Ensuite, au regard du Pacte de Dijon, Valenciennes Métropole annexera cette stratégie au Contrat Ville en juillet 2019.

Suite à cette validation politique, nous mettrons en place des groupes de travail thématiques avec les différents partenaires pour opérationnaliser cette feuille de route.

Cette stratégie se décline à travers **3 axes d'interventions** :

1. Permettre aux habitants des territoires prioritaires de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM
2. Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires
3. Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires politique de la ville

I. Permettre aux habitants des territoires prioritaires de bénéficier des opportunités économiques de la CAVM

A) Accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutements afin d'ouvrir les possibilités aux talents des quartiers

Lorsqu'une entreprise s'installe ou se développe à Valenciennes Métropole, il convient de pouvoir connaître ses projets et besoins de recrutement, afin de relayer l'information vers les acteurs de l'emploi et de l'insertion existants. Ces professionnels pourront à la fois former en amont et proposer des profils adéquats de demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, Valenciennes Métropole, est éligible au dispositif des « **Emplois Francs** ». Il s'agit d'une aide aux employeurs qui recrute un demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi et qui réside dans un quartier prioritaire de la CAVM. Les employeurs pouvant bénéficier de l'aide sont toutes les entreprises et les associations affiliées à l'assurance chômage (pas de critères de lieu d'implantation, de secteur d'activité, de taille...).

Le montant des aides varie selon le type de contrat :

- CDD six mois minimum : jusqu'à 5 000 € répartis sur deux ans.
- CDI : jusqu'à 15 000 € répartis sur trois ans.

Valenciennes Métropole travaille à un partenariat avec Pôle Emploi pour communiquer autour de ce dispositif afin de mobiliser et soutenir les demandeurs d'emploi et les entreprises des Quartiers Politique de la Ville.

En complément des emplois francs, les outils et acteurs existants sur lesquels s'appuyer sont :

- La clause d'insertion : développement d'une logique de parcours pour les personnes en insertion dans les marchés NPRU ;
- la direction de l'Emploi : animation des acteurs de l'emploi, des filières SAP et ESS ;
- le Plie : rapprochement des profils de demandeurs d'emploi avec des offres d'emploi
- La direction du Développement Economique : accompagnement et soutien aux entreprises ;
- Les structures de l'insertion par l'activité économique ;
- Le Dispositif Proch'Emploi de la Région Hauts de France : développement d'une veille sur les offres d'emploi cachée et de circuits-courts d'emploi
- La Plateforme Insertion et Emploi du Département du Nord à destination des publics RSA
- Les entreprises, les consulaires, les réseaux d'entreprises, associations de commerçants...

B) Faire mieux connaître le monde économique de la CAVM pour développer des opportunités aux habitants des quartiers

La population reproduit ses choix de formation, d'emploi et de création d'activités, avec ce qu'elle connaît de son environnement. Ainsi, les habitants des quartiers prioritaires s'orienteront davantage vers des activités qu'ils connaissent ou qu'ils côtoient. Néanmoins, le monde économique, et notamment les filières d'excellences de Valenciennes Métropole (numérique, mobilité, logistique), semblent assez mal connus de la part des publics des quartiers.

Il y a donc la nécessité de lever les idées préconçues et de présenter toutes les possibilités qu'offre le monde économique du territoire, en créant des liens avec les publics des alentours.

La sensibilisation doit se faire auprès des publics, mais également auprès des prescripteurs locaux qui accompagnent et informent au quotidien (Mission Locale, Pôle Emploi, Centres Sociaux, Maison de quartiers...). L'objectif est de faire découvrir le monde économique du territoire pour élargir les possibilités en matière de formation, d'emploi et de création d'activités.

- Sensibiliser les publics et prescripteurs via des visites, immersions et témoignages d'entreprises et sites d'excellence, en s'appuyant sur Made in Valenciennes 2020² et l'Institut des transports Durables de Transalley.
- Faire le lien entre la plateforme Stages de 3^{ème} de l'Etat et la bourse aux stages du PIE Jeunesse pilotée par Valenciennes Métropole pour faire découvrir le monde économique aux jeunes des QPV.
- S'appuyer sur la Micro-Folie Chasse Royale pour sensibiliser les publics au numérique via la culture et faire le relai vers l'offre numérique existante.

C) Développer des projets des sites d'excellence à destination des habitants des quartiers

Par ailleurs, Valenciennes Métropole s'appuie sur des acteurs et projets permettant de rapprocher les publics en difficulté issus des quartiers prioritaires et le tissu économique :

- Accompagner Rubika dans son projet d'inclusion sociale : démarcher des mécènes privés pour soutenir financièrement des jeunes issus de milieux modestes afin de leur permettre d'intégrer l'école et de suivre l'une des formations longues

² Organisé par l'Office de Tourisme, il s'agit d'un programme de visites d'entreprises du territoire à destination des habitants de la CAVM (36 entreprises partenaires en 2019).

- Suivre le projet de Garage Numérique pour qu'il continue à sensibiliser et accompagner à l'entreprenariat numérique les jeunes des quartiers prioritaires. Il est également question de développer un Fab-Lab itinérant et des ateliers chez les prescripteurs locaux afin d'être davantage auprès des publics.
- Accompagner Pop School pour qu'il continue de proposer à des jeunes des quartiers, une offre de formation gratuite au métier de développeur web et mobile, rapide et sans pré requis de diplôme, tout en permettant de répondre de manière agile aux besoins des entreprises de Valenciennes Métropole. Une réflexion sera également menée pour sensibiliser les entreprises à leurs besoins numérique et digital afin qu'ils développent des partenariats avec Pop School (ex : recrutement et financement de formation)

Néanmoins, il est constaté un problème de mobilisation des publics pour certains dispositifs. Le fait d'impulser des liens entre les opérateurs des dispositifs et les acteurs locaux (prescripteurs locaux, acteurs de l'insertion, établissements scolaires...) pourrait permettre de lever partiellement le problème de mobilisation des publics.

D) Impulser la mobilisation et l'implication des entreprises au profit des quartiers

Valenciennes Métropole souhaite impulser l'implication des entreprises pour développer des actions en faveur des habitants, pour renforcer leurs compétences et leur réseau grâce à ces échanges.

- Mobiliser les acteurs économiques du territoire

Il convient de mobiliser les acteurs économiques du territoire de la CAVM pour les inciter à s'impliquer.

Pour se faire, Valenciennes Métropole pourra s'appuyer sur les dispositifs de l'Etat, tel que le PAQTE (Pacte Avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises), qui a pour objectif de mobiliser des entreprises pour les habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Cette initiative permet d'accompagner les entreprises autour de 4 piliers : Sensibiliser, Former, Recruter et Acheter. Nous proposons que Valenciennes Métropole puisse être signataire de ce PAQTE afin de le décliner localement.

Pour mobiliser les entreprises, Valenciennes Métropole peut également s'appuyer sur sa Direction Développement Economique, Proch'Emploi (animation d'un réseau de chefs d'entreprises du territoire), les réseaux des consulaires³, les associations de commerçants, les sites d'excellences et les entreprises partenaires de « Made in Valenciennes ».

Une fois mobilisées, les entreprises pourront développer des actions nouvelles en faveur des QPV, ou s'appuyer sur des actions clé en main du PAQTE, ou sur des actions financées via de

³ Proposition de la CCI : Identifier et fédérer un réseau de chefs d'entreprises du territoire pour les mobiliser et faire le relai avec des projets en faveur des quartiers.

l'axe 1 du Contrat de Ville qui ont pour objectif de rapprocher les personnes éloignées de l'emploi du monde de l'entreprise.

- Proposer des petits déjeuners RSE aux entreprises pour les inciter à s'engager en faveur du territoire

Proch'Emploi organise et anime 3 petit-déjeuner thématiques par an avec des chefs d'entreprises sur différentes thématiques. L'objectif est d'en organiser une autour de la thématique de la RSE pour les inciter à s'impliquer pour leur territoire et leurs habitants.

Exemples de questions :

- Pourquoi s'engager dans une démarche RSE ? Quels types d'actions une entreprise peut-elle mener dans le cadre d'une démarche de RSE au profit du territoire et des habitants ? Jusqu'où va la responsabilité de l'entreprise ? Qui s'occupe de la RSE dans l'entreprise et comment se faire accompagner ?
 - Comment suivre et mesurer les actions RSE ? Combien cela coûte-t-il ? Quels sont les bénéfices de la RSE pour les entreprises ? Comment valoriser la démarche RSE ? Quelle est l'influence de la RSE sur la réputation ?
 - Faire un focus sur le dispositif des Emplois Francs.
 - Proposer des témoignages et retours d'expériences d'entreprises ayant déjà développées des actions.
- Organiser des ateliers de circuits-courts entre jeunes/entrepreneurs

Proch'Emploi organise 6 réunions de circuits-courts par an entre une dizaine de jeunes et 4 entreprises, pour qu'ils puissent les conseiller sur leur CV, leur réseau, leur savoir-être en entretien. L'idée est d'en organiser concernant les dispositifs existants d'accompagnement à la création d'activités, et des témoignages d'entrepreneurs sur la création d'entreprises.

Par ailleurs, ces entrepreneurs pourraient être issus des QPV et représenter des « ambassadeurs de quartiers » pour témoigner auprès des habitants des quartiers. L'idée est de communiquer positivement autour des QPV en mettant en valeur des portraits d'entrepreneurs issus des quartiers.

II. Développer l'attractivité économique des quartiers prioritaires

L'implantation et le développement d'entreprises est une condition majeure pour le développement de l'attractivité d'un territoire, et permet de développer des opportunités d'emploi aux habitants des quartiers.

A) Structurer l'aménagement économique dans les quartiers et les sites en renouvellement urbain

Les sites ayant des dispositifs de renouvellement urbain sont multiples :

- NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain :
 - Zone intercommunales des Rives de l'Escaut (Valenciennes, Anzin, Beuvrage, Bruay-sur-l'Escaut)
 - Chasse Royale (Valenciennes)
 - Zone intercommunale Faubourg de Cambrai – La Briquette (Valenciennes, Marly)
 - Cité Lecoq (Condé sur l'Escaut)
- PNRQAD : Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
 - Cité le Jard (Vieux-Condé)
 - Centre-Ville (Condé sur l'Escaut)
 - Centre-Ville (Fresnes-sur-Escaut)
- Cités minières prioritaires
 - Le Trieu (Fresnes-sur-Escaut)
 - Quatre Chasse, Poudrière, Faïencerie, Cuvinot (Onnaing)

L'un des enjeux est d'étudier les potentiels économiques des sites pour mener des opérations d'aménagement économique en prenant en compte des approches d'urbanisme, d'habitat et de cadre de vie. Il convient de recréer de nouveaux potentiels économiques en développant une offre foncière et immobilière attractive pour favoriser l'implantation d'entreprises (tiers-lieux, hôtel d'entreprise, commerces, pépinières, centre d'affaire de quartiers...).

Des réflexions sur l'enjeu du commerce en QPV seront à développer, et notamment en lien avec les études qui sont suivies par la Direction du Renouvellement Urbain.

Un autre enjeu est de construire des montages innovants avec les partenaires afin d'améliorer l'attractivité de ces territoires pour attirer à la fois de nouveaux investisseurs (diversification économique) et de nouvelles catégories de population (mixité sociale).

Par ailleurs, il est important d'associer les acteurs locaux de l'emploi afin qu'ils puissent former et positionner des publics sur ces potentiels nouvelles offres d'emplois.

B) Développer l'implantation économique pour lutter contre la vacance immobilière

De nombreux quartiers souffrent d'une forte vacance de locaux commerciaux, ne contribuant pas à l'attractivité de ces territoires. Néanmoins, les locaux disponibles peuvent représenter des ressources disponibles pour l'implantation de porteurs de projets.

Au cas par cas et selon les volontés des communes, nous pourrions en accompagner certaines dans le recensement des besoins et attentes des habitants en termes d'offre économique et commerciale de leurs quartiers. Pour se faire, nous pourrions nous appuyer sur les conseils citoyens, les commerçants et les habitants, via des enquêtes et ateliers.

Exemples de questions :

- A quelle fréquence vous rendez-vous dans les commerces du centre-ville ?
- Avez-vous accès à l'ensemble des produits dont vous avez besoin dans les commerces du centre-ville ?
- Fréquentez-vous d'autres centres villes pour vos achats courants ?
- D'une manière générale, que pensez-vous des commerces de votre centre-ville ?
- Quels types de commerces vous manquent dans votre centre-ville ?

Ensuite, il s'agit d'accompagner les communes qui le souhaitent dans une démarche de recherche de porteurs de projets pour lutter contre la vacance de certains locaux. Des dispositifs existent pour faciliter l'accès au foncier, en permettant de tester son activité tout en ayant des loyers modérés ou progressifs (Boutique à l'essai, Mon commerce en test, bourse des locaux...). Les réflexions et les études sur le commerce en QPV nourriront ces démarches.

Exemple de quartiers prioritaires ayant une vacance de locaux : centre-ville de Condé sur l'Escaut ; Rue Jean Jaurès à Anzin ; Ateliers des Houillères à Anzin ; centre-ville de Fresnes-sur-Escaut...

Par ailleurs, les fonciers disponibles, notamment en sites NPNRU, peuvent permettre d'impulser une dynamique citoyenne et économique. A titre d'exemple, le site Chasse Royale connaît un développement d'activités de maraichage sur le foncier disponible lié au projet NPNRU.

C) Favoriser le développement d'économies solidaire et inclusif

L'objectif est de soutenir les différentes formes d'économies et d'entrepreneuriat, notamment celles inclusives avec les habitants des territoires.

Valenciennes Métropole pourra appuyer et mettre en place des projets :

- Accompagner l'expérimentation Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée : co-construire des activités économiques avec des chômeurs de longue durée du quartier pour leur permettre d'avoir des emplois à durée indéterminée. Ces activités économique doivent provenir de besoins non couverts et non concurrentiels, tout en partant des envies et compétences des habitants ;

- Réfléchir à développer le dispositif Cap Quartiers : soutien de 2000€ à tout porteur de projets issus et/ou s'implantant en QPV ;
- Appuyer des actions à impact social via le Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire (PLDESS) ;
- Appuyer les initiatives des bailleurs sociaux à destination des habitants des QPV.

L'objectif de ces projets est d'articuler lien social, cadre de vie, emploi et développement de l'activité économique de proximité.

III. Favoriser l'entrepreneuriat des habitants des territoires politique de la ville

Le parcours d'un porteur de projet peut se construire en trois étapes. Il convient d'impulser des projets pour les habitants des QPV lors de ces trois étapes.

- L'esprit d'initiative : consiste à promouvoir de manière globale la gestion de projet et l'entrepreneuriat afin de développer les capacités à porter des projets (économiques, associatifs, personnels) pour des individus.
- La détection : permet d'identifier les potentiels porteurs d'idées et de pouvoir analyser avec eux si cela peut aboutir à un projet entrepreneurial.
- L'accompagnement à la création : consiste, avant et pendant la création, à se faire accompagner par un réseau d'accompagnement afin d'identifier et répondre à toutes les facettes de l'entrepreneuriat : financements, posture, management, démarches administratives et juridiques...

A) Sensibiliser à l'entrepreneuriat pour susciter l'envie de créer

L'objectif est de promouvoir l'esprit d'entreprendre pour lever les idées préconçues, permettre de se projeter dans l'entrepreneuriat et développer l'intérêt des citoyens à créer. Ces actions peuvent également être un moyen de détecter des potentiels porteurs de projets. Cela pourrait avoir des retombées sur le territoire en terme de vie associative ou d'entrepreneuriat sur du moyen ou long terme.

Sur le territoire de Valenciennes Métropole, de nombreux dispositifs de sensibilisation à l'entrepreneuriat existent sur le territoire ; mais peu sont réellement à destination ou mobilisent des habitants des quartiers prioritaires.

Ainsi, une réflexion en matière de sensibilisation à l'entrepreneuriat avec les opérateurs et partenaires est en projet, pour :

1. Etablir un état des lieux des dispositifs existants

2. Questionner le besoin de mobilisation des publics des QPV :
 - Comment permettre une meilleure connaissance des dispositifs par les publics ?
 - Comment mobiliser davantage les publics vers les dispositifs existants ?
 - Comment donner envie aux habitants de créer ?
3. Mesurer le besoin d'impulser et de soutenir des dispositifs complémentaires à destination des publics QPV :
 - Des actions dans les collèges et lycées pour promouvoir le plus tôt possible l'entrepreneuriat.
 - Des ateliers thématiques sur les filières économiques de la CAVM : numérique, mobilité, logistique, ESS...
 - Des ateliers « hors les murs » : avec le Fab-Lab itinérant du Garage Numérique, et des permanences dans les lieux accueillant du public (Missions Locales, Centres Sociaux, Maisons de Quartier...).

B) Permettre à davantage de porteurs des QPV de bénéficier d'un accompagnement pour favoriser la réussite de leur création

Selon l'INSEE, 66 % des entreprises accompagnées sont encore en activité 5 ans après leur création, contre 52% lorsqu'elles n'ont pas bénéficié d'accompagnement. Accompagner les porteurs de projets permet donc de favoriser le succès de leur création ainsi que la pérennité de l'entreprise.

Un grand nombre de dispositifs d'accompagnement à la création existe sur le territoire de Valenciennes Métropole, néanmoins, la mobilisation et l'orientation des publics QPV semble limitée. L'objectif n'est donc pas de développer de nouveaux dispositifs, mais bien de permettre aux habitants des QPV de connaître et de bénéficier des dispositifs existants.

Au sein des quartiers prioritaires, la détection et l'orientation des potentiels porteurs de projets peuvent être effectuée par tout acteur en lien avec les habitants. Ces acteurs peuvent donc être les prescripteurs locaux, c'est-à-dire la Mission locale jeunes du Valenciennois, l'Association des Centres Sociaux et socioculturels de la Région de Valenciennes, les Maisons de Quartiers, le Plie, les agences Pôle Emploi, les chefs de projets Politique de la ville des communes...

L'objectif est d'informer les publics des dispositifs existants, mais également d'informer et de former les prescripteurs. En effet, ces professionnels sociaux sont les intermédiaires, et seraient ainsi capables de fournir une première information au public, et d'être en capacité de les orienter vers les bons interlocuteurs selon leurs besoins.

L'objectif est de rendre l'offre d'accompagnement plus lisible auprès des publics et prescripteurs locaux :

- Identifier, avec les différents partenaires, l'ensemble des aides existantes à la création d'activités économiques
- Elaborer des supports de communication synthétisant les différentes aides : création d'activités / aides aux entreprises
- Organiser un séminaire en lien avec la Direction de l'Emploi consacré à la création d'activités à destination des partenaires et prescripteurs du territoire
- Organiser chaque année le forum des financeurs de la création d'activité dans un QPV
- Former les prescripteurs en leur proposant de participer aux ateliers de sensibilisation existants
- Mettre en place un « lieu ressource d'informations à la création d'activités » dans chacun des QPV